

La Lettre de votre Sénateur

Catherine Troendlé



Éditorial de Catherine Troendlé

Des quatre coins du monde nous parviennent des messages terrifiants, qui témoignent de l'importance sans cesse d'actualité de la coordination des secours et de la solidarité, non pas seulement dans le cadre restreint d'un pays, mais également par-delà les frontières politiques et géographiques.

Il n'est pas nécessaire de se tourner vers la Nouvelle-Orléans, où une ville fut engloutie sous les flots, pour constater qu'une Nation, dotée d'une haute technologie, se révèle à la fois impuissante face à un tel événement et tributaire de l'aide des pays amis.

Même à proximité de chez nous, il nous suffit d'observer et de prendre l'exemple d'Engelberg, qui fut pratiquement coupée du monde et où seule la voie aérienne permettait de s'y rendre.

Et c'est alors que l'on mesure la fragilité de l'homme et de la société toute entière, soudainement confrontés à des problèmes insolubles devant l'émergence et le réveil des forces de la Nature.

Il ne m'appartient pas de disserter sur les causes (sans doute multiples) de ces catastrophes naturelles, véritables déferlements de violence. Les experts s'efforceront d'y apporter, autant que faire se peut, leurs lumières.

En revanche, je souhaiterais simplement mettre en évidence une réalité qui est celle de l'indispensable solidarité, incontournable pour faire face à l'adversité.

À l'heure où l'égoïsme et l'individualisme, voire l'indifférence semblent vouloir régner en maîtres sur nos sociétés, la Nature contraint l'humain à reconsidérer sa place et lui inflige une belle leçon d'humilité qui ramène ainsi l'homme à sa juste dimension, lui donnant pleinement conscience que l'essentiel réside avant tout dans ce qu'il est convenu d'appeler « l'humanisme »...



Hubert HAENEL
Sénateur du Haut-Rhin
Président de la Délégation du Sénat pour l'Union Européenne

Un sénateur sur lequel on peut compter

Voilà un an, un certain nombre d'entre vous ont fait confiance à l'équipe que j'avais l'honneur de conduire pour les élections sénatoriales, ce qui a permis à Catherine Troendlé d'être élue.

En une année, Catherine s'est imposée au Sénat, d'abord au sein de la Commission des Affaires Culturelles, puis au sein de la Commission des Lois, par son expérience du travail parlementaire, sa compétence, sa connaissance des dossiers, sa présence, son travail, son ouverture d'esprit et son extrême gentillesse.

Elle est maintenant connue et reconnue comme une collègue sur laquelle il faut compter. Elle fait honneur au département qu'elle représente.

Pendant quelques semaines, j'ai été, à ma joie, son mentor pour l'initier aux arcanes de la maison.

Aujourd'hui, nous travaillons en étroite collaboration quasi journalière au travers de nos assistantes et assistants.

Nous avons mis en place toute une organisation pour répondre au mieux à vos préoccupations, à vos attentes et à vos questions. Sachez que si vous saisissez l'un, l'autre est automatiquement saisi de la question. Si vous souhaitez informer l'un de nous d'un dossier, l'autre est automatiquement informé.

Au travers de Catherine Troendlé, c'est d'abord une jeune femme d'une autre génération, mère de famille, mère de jeunes enfants, avec une approche différente mais complémentaire des questions de société et d'actualité.

*« L'avenir, tu n'as pas à le prévoir, tu as à le permettre »
Antoine de Saint-Exupéry*



Le Sénat réuni dans son hémicycle, le 1^{er} octobre 2004, au lendemain des élections.



26 janvier 2005, lors de la réunion des parlementaires UMP avec le Président de la République.

Une année d'action parlementaire :

- Agir pour les élus du département
- Agir au Sénat
- Agir pour la place de la femme en politique

L'action de votre sénateur dans le département

Écoute et engagement



Catherine Troendlé en compagnie de nombreuses personnalités, pour célébrer un équipement culturel unique en Alsace, le Tréfle de Rixheim.

Rencontres avec les élus locaux

Parcourant régulièrement le département du nord au sud, Madame Troendlé répond favorablement aux invitations des élus locaux. Ces manifestations sont autant d'occasions de rencontres et de dialogue. Posant là une pierre, coupant ici un ruban, inaugurant ailleurs un bâtiment, le sénateur rappelle aussi qu'elle est au cœur des préoccupations des communes. C'est aussi un moyen d'échanger fréquemment avec des personnalités alsaciennes de premier plan, parmi lesquelles : Adrien Zeller, Charles Buttner, et la quasi-totalité des députés. Afin de maintenir les liens, Catherine Troendlé informe périodiquement les maires de son action et de l'évolution de la réglementation.

Un permis poids lourds pour les Sapeurs-Pompiers

Catherine Troendlé est intervenue auprès des membres titulaires du Conseil d'Administration du Service Départemental Incendie Secours, présidé par M. Dominique Dirrig, à propos des difficultés financières rencontrées par les sapeurs-pompiers pour suivre la formation et passer le permis poids lourds. À cet effet, elle leur a soumis la proposition suivante : le permis pourrait être pris en charge à raison de 1/3 par le candidat, 1/3 par les communes et 1/3 par le SDIS. Cette proposition a recueilli un avis favorable auprès d'un bon nombre d'élus. Elle a reçu l'assurance de M. Dominique Dirrig, Président du SDIS, que la question sera inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration.

SDIS : le prix du secours

Suite à la dramatique explosion de gaz survenue rue de la Martre à Mulhouse, le sénateur n'avait pas manqué d'interpeller le Ministre de l'Intérieur sur l'obligation faite au SDIS du Haut-Rhin d'acquitter la facture du prestataire (d'un montant de 14 000 euros) chargé du démantèlement de l'immeuble, lors de l'évacuation des victimes. Elle l'avait notamment interrogé sur la faculté qu'aurait le SDIS d'engager toute procédure utile à l'encontre d'une personne reconnue responsable d'un sinistre.



Hommage aux expulsés d'Alsace Moselle lors de l'annexion du régime nazi. Conférence-débat, Illfurth (avril 2005).

Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance

L'attention du sénateur a également été appelée par le SDIS sur les dépenses supplémentaires liées à la mise en œuvre de la Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance (PFR) des sapeurs-pompiers volontaires. Sachant que le financement de cette nouvelle charge devra vraisemblablement s'appuyer sur une augmentation de la contribution du Département, voire des communes, Madame Troendlé a demandé au Ministre de l'Intérieur, sans remettre en cause l'intérêt de l'avantage retraite pour les sapeurs-pompiers volontaires, de lui faire connaître les mesures qu'il envisageait de prendre pour remédier à cette situation financière préoccupante.

Une nouvelle caserne pour la gendarmerie de Hagenthal

Hubert Haenel et Catherine Troendlé, particulièrement impliqués dans le dossier de la reconstruction de la caserne de Hagenthal-le-Haut, ont saisi Madame Michèle Alliot-Marie, Ministre de la Défense. En étroite concertation avec le Ministre sur le maintien de la brigade et la reconstruction de la caserne, le dossier est en voie d'aboutir.

Accès haut débit

Interpellé par un Maire sur la nécessité pour les communes de pouvoir disposer d'un accès haut-débit, le sénateur a alors appelé M. Gilles de Robien à ce sujet. Le Ministre lui a fait part de ses objectifs, fixant à 10 millions le nombre d'abonnements au haut-débit d'ici 2007. Les mairies des petites communes isolées disposeront d'une connexion de ce type, grâce à des agencements technologiques spécifiques, destinés à garantir une couverture totale du territoire.

Entreprendre au féminin

Le colloque « Entreprendre au féminin » a réuni à Strasbourg managers et dirigeants du réseau femmes du groupe EDF. Devant une assemblée de femmes attentives, le sénateur a témoigné, avec spontanéité et sincérité, de son expérience en tant qu'élue dans les cités et dans les instances politiques. Cette passionnante rencontre a été clôturée par Madame Fabienne Keller.

Un citoyen à l'honneur

Ayant fait de la formation des jeunes et de la défense du travail manuel l'un de ses thèmes de prédilection, Madame le sénateur s'est réjoui de ce que soit mis à l'honneur l'un des habitants de sa commune, Jérémie Muller, sacré l'un des meilleurs apprentis de France.

Biographie politique

Catherine Troendlé

Conseillère municipale depuis 1989, puis adjointe au Maire de Ranspach-le-Bas, Catherine Troendlé devient, en 2001, le Maire de la commune.

En plus d'une vie professionnelle et personnelle bien remplie, elle s'implique pleinement dans la vie politique locale. Son titre de Vice-présidente de l'Association des Maires du Haut-Rhin a permis la reconnaissance de ses qualités politiques et humaines auprès de nombreux élus.

Vice-présidente de la Communauté de communes de la Porte du Sundgau, conseillère régionale d'Alsace de mars 2004 à avril 2005, sénateur UMP du Haut-Rhin depuis le 26 septembre 2004.

Après un court passage à la Commission des Affaires Culturelles du Sénat de septembre 2004 à mars 2005, le sénateur devient membre de la Commission des Lois en mars 2005. Elle est également membre de la Délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, membre titulaire de la Commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence et membre suppléant du Conseil National de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Présente dans de nombreux groupes d'études et de travail et groupes sénatoriaux d'amitié entre divers pays et la France, Catherine Troendlé mène tambour battant son engagement de femme en politique.



Quand convivialité rime avec efficacité : Une équipe féminine soudée avec Mesdames Fabienne Keller et Esther Sittler, sénateurs du Bas-Rhin (mai 2005).

Le sénateur à l'écoute du monde agricole

Catherine Troendlé participe régulièrement aux rencontres organisées par la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin. Les responsables du milieu agricole y soumettent des sujets relayables au plan national. Ainsi, elle a saisi le Préfet sur la reconduction des mesures agri-environnementales 1901 relatives à l'entretien des pâturages et landes de la montagne vosgienne. Ladite reconduction de ces mesures lui a été confirmée. Interpellée sur la lenteur des délais d'instruction des demandes d'aides des agriculteurs, elle a attiré l'attention du Ministre. Elle a proposé d'imposer un délai d'instruction des dossiers aux services de l'État, valant éligibilité tacite de l'investissement à l'aide sollicitée.



En compagnie de M. Xavier Bertrand, Ministre de la santé et des solidarités, lors de sa venue à Infobest Palmrain, le 6 juillet 2005.

Votre sénateur sur le terrain :
Une implication constante pour mieux maîtriser l'actualité parlementaire

Quelques questions écrites du sénateur

Agriculture

- TVA applicable aux prestations fournies par les réseaux publics de chaleur
- Crédit d'impôt pour la filière bois
- Commerce du vin entre l'Union Européenne et les Etats-Unis
- Difficultés des producteurs de plants de vigne

Économie, Budget

- TVA applicable aux travaux d'amélioration et d'entretien du bâtiment
- Déduction fiscale des frais de déplacement entre le domicile et le lieu de travail
- Fiscalisation des cotisations d'assurance complémentaire de santé

Anciens Combattants

- Situation de l'Office National des Anciens Combattants
- Attribution de la campagne simple aux policiers titulaires de la carte de combattant

Enseignement

- Situation des orthophonistes
- Place de l'éducation physique et sportive dans l'enseignement

Solidarité et santé

- Situation financière des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux
- Création d'appartements de coordination thérapeutique
- Devenir des Unités de soins de longue durée (USLD)

Aménagement du Territoire

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Intervention orale dans le cadre du débat sur le développement et le financement des infrastructures de transport

Propositions de lois ou de résolutions cosignées par Catherine Troendlé

- P.L. tendant à permettre à certains délégués des communes au sein d'une communauté de communes attributaires d'une délégation de fonctions du président de bénéficier d'une indemnité
- P.L. visant à améliorer le régime de retraite des élus locaux ayant cessé leur activité professionnelle pour se consacrer exclusivement à leur mandat
- P.L. tendant à modifier le mode d'élection des conseillers municipaux dans les communes de 2 500 à 3 499 habitants
- P.L. relative à la journée de solidarité dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle
- P.L. relative à l'harmonisation de l'âge minimal du mariage pour l'homme et pour la femme
- P.L. tendant à modifier les conditions d'élaboration des plans de prévention des risques naturels prévisibles, relatifs aux inondations



Mobilisée pour la Parité des femmes dans le monde politique, elle a été nommée Rapporteur de la commission « condition féminine à l'épreuve des responsabilités électives » lors des États Généraux de la Démocratie Locale et de la Parité, ayant réuni 1 800 élues le 7 mars dernier au Palais des Congrès à Paris.

L'action de Catherine Troendlé au Sénat Une présence manifeste



Catherine Troendlé, Rapporteur sur la situation des maîtres, Sénat (décembre 2004).

Situation des maîtres

Dès son installation au Sénat, Catherine Troendlé a été désignée, dans le cadre de la Commission des Affaires Culturelles, comme Rapporteur sur la proposition de loi relative à la situation des maîtres des établissements privés sous contrat, clarifiant ainsi leur statut ambigu et permettant de rapprocher les pensions de retraite du privé de celles du public pour des carrières comparables et des services identiques. Une mission qui l'a amenée à conduire plusieurs auditions et à défendre sans délai le projet dans l'hémicycle, au Sénat.

Un véritable baptême du feu.

Médicaments : commission d'enquête

Au nom de la Commission des Lois, Catherine Troendlé a présenté un avis tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions de délivrance et de suivi des autorisations de mise sur le marché des médicaments. Examinant la recevabilité de cette création, la Commission des Lois s'est prononcée en faveur de la conformité de ce projet aux dispositions légales en vigueur.

États Généraux de la Démocratie Locale

Le 7 mars 2005, ont eu lieu les États Généraux de la Démocratie locale et de la Parité. À cet effet, Catherine Troendlé a été nommée par le Président du Sénat en qualité de Rapporteur de la Commission intitulée « La condition féminine à l'épreuve des responsabilités électives ». Elle y a développé la question de la conciliation de l'exercice du mandat électif avec la vie personnelle et professionnelle. À cette occasion, elle était accompagnée de quatre femmes maires du Haut-Rhin.

Ce rassemblement commémorait également le 60^e anniversaire du droit de vote des femmes, acquis au lendemain de la Libération. Cette journée a été clôturée par M. Dominique de Villepin.

Parité : 5^e Anniversaire de la loi du 6 juin 2000...

... tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives. Madame Troendlé a été conviée par Madame Catherine Vautrin, Ministre déléguée à la Cohésion sociale et à la Parité à témoigner de son parcours politique lors d'une réunion organisée par l'Observatoire de la Parité, à l'occasion des 60 ans du premier vote des femmes, des 10 ans de l'Observatoire et des 5 ans de la loi du 6 juin 2000.



Au dîner annuel du groupe UMP, en présence de M. le Premier Ministre.

Des études parlementaires marquées par des déplacements officiels Immersion dans le monde de la justice

En février 2005, le sénateur a effectué un stage au Tribunal de Grande Instance de Besançon, dans le cadre des rencontres sénatoriales de la justice. Sitôt son stage achevé, elle a écrit à Dominique Perben, pour lui proposer de calquer l'aide juridictionnelle accordée aux mineurs poursuivis devant le juge des enfants sur le principe appliqué devant le juge des affaires familiales.

Mission d'information parlementaire

Madame Troendlé, en sa qualité de membre de la mission d'information « Procédures accélérées de jugement en matière pénale » diligentée par la Commission des Lois, a suivi de nombreuses auditions qui l'ont amenée à observer le mode d'utilisation de ces procédures au sein du TGI de Paris (7 avril), de Toulon (12 mai), d'Ajaccio et de Bastia (21 et 22 septembre). Un rapport sous l'autorité de Monsieur François Zocchetto, Sénateur de la Mayenne, devait être transmis pour la mi-octobre au Ministère de la Justice et auprès de l'ensemble des institutions judiciaires.

Mission ministérielle en Italie

Les 24 et 25 février, une délégation de parlementaires composée de Catherine Troendlé et de Jean-Yves Cousin, député du Calvados, a accompagné à Rome M. Jean-François Copé, Ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire. Une série d'entretiens menés auprès de hautes personnalités italiennes a permis de recueillir des informations sur la réforme du statut de la fonction publique, celle portant sur les relations entre les contribuables et l'administration fiscale et une autre portant sur la valorisation des actifs publics.

Société

Valoriser les Talents des Cités

Créé en 2002 à l'initiative du Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement ainsi qu'à celle du Sénat, «Talents des Cités» est un concours national de soutien à la création et au développement d'entreprises et d'associations dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le Sénat, depuis plus de 6 ans, développe une politique active de promotion de la citoyenneté et de renforcement des liens entre collectivités locales et acteurs économiques. C'est tout naturellement que le Sénat, sous l'impulsion de son Président, M. Christian Poncelet, co-organise «Talents des Cités».

Depuis 2003, le Sénat dote, à hauteur de 7 000 €, l'un des prix nationaux. Depuis l'édition 2004, le Sénat s'implique plus en amont dans la sélection des dossiers en région. Aussi, Madame Troendlé a été sollicitée pour présider le jury régional, composé d'une quinzaine de membres représentant les principaux acteurs de la région (institutionnels, entreprises, associations, anciens talents, journalistes...). C'est ainsi qu'elle a auditionné les candidats et départagé les projets qui représenteront l'Alsace lors de la sélection nationale, qui se tiendra au Sénat, le samedi 19 novembre 2005, et réunira le jury spécial national dans le cadre de la remise des prix.



Catherine Troendlé, marraine de l'action « Les Elles du BTP » tendant à favoriser le recrutement des femmes dans le bâtiment.

« Les Elles du BTP »

Catherine Troendlé a présidé, en sa qualité de marraine, le 8 mars dernier, la rencontre-débat sur la présence des femmes dans les métiers du bâtiment et des travaux publics. Depuis cette date, une opération de recrutement de femmes sur les chantiers du bâtiment et des travaux publics a été lancée et s'intitule « Les Elles du BTP » dont elle est également la marraine. Elle souhaite ainsi apporter son soutien à ces femmes qui s'engagent dans les métiers du Bâtiment, secteur porteur dans lequel elles ont tout à fait leur place, compte tenu des évolutions que connaît la profession au regard des conditions de travail, des produits et de la technologie.

Le sénateur s'engage

Création d'un SMUR hélicoptéré dans le Haut-Rhin

Sollicitée par le Docteur Jean Rottner, Directeur médical du pôle Samu-Smur-Urgences au Centre Hospitalier de Mulhouse, Catherine Troendlé a cosigné, avec ses collègues parlementaires, un courrier adressé à Monsieur Xavier Bertrand, Ministre de la Santé et des Solidarités.

Les parlementaires haut-rhinois attirent son attention sur la nécessité d'améliorer la couverture médicale d'urgence assurée par les SMUR du département par la création d'un SMUR hélicoptéré.

Plans de prévention des risques naturels prévisibles relatifs aux inondations (PPRI)

Madame Troendlé a cosigné la proposition de loi déposée par son collègue Alain Dufaut, sénateur du Vaucluse, tendant à modifier l'élaboration des Plans de Prévention des Risques naturels prévisibles relatifs aux Inondations.

Ce texte vise à apporter des solutions aux problèmes et dysfonctionnements constatés dans la mise en œuvre pratique des PPRI. Les élus regrettent en effet l'excès de formalisme ainsi que l'absence de lien entre la mise en œuvre et l'amélioration effective des conditions de sécurité. Elle est également intervenue auprès de Monsieur Michel Guillot, Préfet du Haut-Rhin, pour lui faire part d'une question soulevée par les élus, lors de la réunion organisée par Monsieur Jérôme Normand, Sous-préfet d'Altkirch, sur le PPRI le 25 avril dernier. À cette occasion, il a été débattu d'une éventuelle hausse des cotisations d'assurance à laquelle devront faire face les propriétaires dont les biens et activités seront amenés à être inclus dans la zone à risques.

Monsieur le Préfet l'a informée que la garantie des dommages matériels occasionnés par une catastrophe naturelle (définie par l'article L 125-1 du code des assurances) donne lieu à une prime calculée à partir d'un taux unique défini par arrêté pour chaque catégorie de contrat. Ce taux est ainsi fixé à 12 % de la prime de base afférente à chaque risque dans le cadre des garanties de dommages aux biens.

Des abattements sur l'indemnisation pourront être cependant appliqués pour des biens situés sur des terrains couverts par un PPR lorsque le propriétaire ou l'exploitant ne se sera pas conformé, dans un délai de 5 ans, aux mesures de prévention prévues par le PPR depuis la loi du 30 juillet 2003.

Permanence parlementaire

Une équipe à votre service



Pascale Schmidiger et Sabine Neyer.

Vous avez une question à poser à votre sénateur, un problème à lui exposer. Vous souhaitez de plus amples informations sur les sujets évoqués dans ce journal : le Secrétariat parlementaire vous accueille.

Situé au 39 de la rue de Bâle à Ranspach-le-Bas, face à l'hôtel-restaurant Sud-Alsace, cet ancien local commercial se composant d'un vaste bureau d'accueil et servant de lieu de travail à ses deux attachées parlementaires pourrait paraître quelque peu excentré.

Il rappelle pourtant l'attachement de Catherine Troendlé à la commune dont elle est Maire. Pas question de s'éloigner plus que nécessaire des préoccupations quotidiennes de ses habitants ou de rejeter ses origines rurales et sa proximité du terrain.

En déplacement deux jours par semaine à Paris, Catherine Troendlé peut compter sur la présence de Pascale Schmidiger et Sabine Neyer, qui garantissent le suivi des dossiers et la permanence de l'accueil.

Longtemps collègues au bureau du député Jean Ueberschlag, le

sénateur peut compter sur la complicité et le dynamisme de Pascale Schmidiger, désormais sa collaboratrice et employée.

Tout aussi dévouée et efficace, Sabine Neyer fut elle-même pendant trois ans l'attachée parlementaire du sénateur Jean-Louis Lorrain.

Très soudée, l'équipe du sénateur est efficacement relayée par sa Permanence parisienne située au Sénat, en la personne de Bénédicte Barlet.



Coupé de ruban par les 2 filles de Catherine Troendlé lors de l'inauguration de la Permanence.

Formation/jeunesse

Soutien à l'initiative des jeunes et à la formation professionnelle

Très engagée dans la valorisation des métiers manuels, le sénateur participera à la remise des prix du concours national des meilleurs apprentis de France, le 5 novembre prochain au Sénat pour récompenser les lauréats du département du Haut-Rhin qui incarnent l'excellence des métiers. Les diplômés attestent l'acquisition d'une haute qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle artisanale, commerciale, de service ou industrielle au travers d'un chef-d'œuvre.

Contactez-nous :

Catherine TROENDLÉ
Sénateur du Haut-Rhin
Maire de Ranspach-le-Bas

Permanence Parlementaire
39 rue de Bâle - 68730 Ranspach-le-Bas
Tél. : 03 89 68 99 00 - Fax : 03 89 68 80 91
e-mail : troendle.senateur@wanadoo.fr

Assistants parlementaires
Sabine Neyer, Pascale Schmidiger

Permanence au Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06
Tél. : 01 42 34 33 94 - Fax : 01 42 34 41 01
e-mail : c.troendle@senat.fr

Assistante parlementaire
Bénédicte Barlet

Internet : <http://www.senat.fr>

LA LETTRE DE VOTRE SÉNATEUR CATHERINE TROENDLÉ
N°1 - Octobre 2005
Direction de la publication : Catherine Troendlé, Comité de rédaction : Bénédicte Barlet, Sabine Neyer, Pascale Schmidiger.
Conception et réalisation : Soferic (03 89 23 81 20).
Impression : Lefranc, Munster.